

## « RÉSOLUTION FINALE DE LA CONCERTATION NON-PARTISANE DE LA COMMUNAUTÉ GUINÉENNE AU CANADA »

Nous, la communauté guinéenne au Canada, réunis à Ottawa le 23 juillet au sein de la Concertation Non-Partisane, avons dressé le bilan de la transition et évalué les perspectives d'avenir pour notre nation.

La Concertation Non-Partisane décide de l'adoption de la présente résolution, dénommée « **La Résolution d'Ottawa** », qui contient les observations, les réclamations et les engagements suivants :

### **La Résolution d'Ottawa :**

- I. Soutient et encourage le processus de passage vers un régime civil entamé au cours de la période de transition en Guinée;
- II. Condamne fermement les attaques à l'arme lourde survenues le 19 juillet contre la résidence du président de la république;
- III. Regrette que la période de transition de deux années en Guinée ait été résumé à une simple question d'élections;
- IV. Souligne que les aspirations démocratiques des populations guinéennes exprimées lors des insurrections populaires de juin 2006 et janvier 2007 ont totalement été ignoré lors de la réforme constitutionnelle;
- V. Souligne que la constitution rédigée par le Conseil National de la Transition ne contient pas suffisamment de garanties rassurantes pour le peuple de Guinée contre une répétition des pratiques malsaines de la vie publique des 25 dernières années;
- VI. Rappel que ni les membres du Conseil National de la Transition ni le président de la transition ne tirent leur légitimité du peuple de Guinée. En conséquence, la constitution rédigée à huit-clos par le Conseil National de la Transition et décrétée par le président de la transition n'est ni l'émanation ni la volonté du peuple de Guinée qui n'a jamais été consulté par référendum.

### **Au vue des observations précédentes, la Résolution d'Ottawa :**

- I. Réclame un embargo sur les ventes d'armes vers la Guinée tant que les réformes du système judiciaire et du système de sécurité ne seront pas effectives;
- II. Réfute la constitution rédigée à huit-clos par le Conseil National de la Transition et décrétée par le président de la transition;
- III. Déclare que le régime sortant de la transition en Guinée n'a aucune base légale et légitime;

- IV. Réclame, avant les prochaines élections législatives, l'organisation d'un référendum populaire sur une constitution qui garantisse la fondation d'une nouvelle république consociative en Guinée;
- V. Réclame que toute constitution soumise en référendum au peuple de Guinée garantisse au moins les 7 garde-fous ci-après :
  - 1. La création d'un organe anti-corruption indépendant des pouvoirs politiques;
  - 2. L'indépendance du système judiciaire et de la Banque centrale de la Guinée;
  - 3. L'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la redistribution équitable des richesses nationales;
  - 4. La responsabilité des gouvernants vis-à-vis du peuple souverain de Guinée;
  - 5. La neutralité politique des forces de sécurité et de l'administration publique;
  - 6. Le rétablissement de l'équilibre ethnique au sein des forces armées ainsi qu'à tous les niveaux de l'administration publique;
  - 7. La séparation et le partage du pouvoir de manière à garantir l'unité de notre nation.

**La Résolution d'Ottawa s'engage à :**

- I. Ne reconnaître le régime guinéen qu'après un référendum populaire sur une constitution qui garantisse la fondation d'une nouvelle république consociative comprenant les 7 garde-fous mentionnés plus-haut;
- II. Constituer un Secrétariat permanent de la Concertation Non-Partisane;
- III. Déléguer au Secrétariat permanent de la Concertation Non-Partisane la charge de faire valoir les réclamations de « la Résolution d'Ottawa » au gouvernement guinéen, à la classe politique guinéenne, à la société civile guinéenne, au groupe de contact pour la Guinée, ainsi qu'aux institutions internationales impliquées en Guinée;
- IV. Déléguer au Secrétariat permanent de la Concertation Non-Partisane la charge de faire le suivi de « la Résolution d'Ottawa » et de convoquer la prochaine Concertation Non-Partisane;
- V. Agir de manière non-violente et conformément aux lois internationales en vigueur pour faire valoir ses réclamations légitimes.

La Concertation Non-Partisane appelle l'ensemble des guinéennes et guinéens, quel que soit leur appartenance politique ou ethnique, qu'ils soient en Guinée ou hors de la Guinée, à soutenir « la Résolution d'Ottawa ». C'est une résolution adoptée par des guinéennes et guinéens convaincus qu'une Guinée au-delà du parti et de l'ethnie est encore possible.

**Fait à Ottawa le 23 juillet 2011**